

REUNION DU 26 SEPTEMBRE N.A.O. 2024

Dans un contexte d'accroissement d'activité élevé avec l'arrivée de l'autoroute ferroviaire, notre entreprise se doit de proposer des conditions de rémunération attractives afin de :

- Fidéliser les salariés les plus anciens ;
- Recruter des nouveaux collaborateurs.

CFE-CGC FERROVIAIRE CFL cargo France demande à la Direction d'entendre nos revendications :

Piliers :

- Attribution progressive d'un 13^e mois ;
- Reconnaissance de l'ancienneté dans l'entreprise :
 - À partir de 5 ans : + 1% par mois + 2 congés d'ancienneté ;
 - À partir de 10 ans : + 3% par mois + 3 congés d'ancienneté ;
 - À partir de 15 ans : + 4% par mois + 4 congés d'ancienneté.

Revalorisations :

- Revalorisation des dimanches ;
- Revalorisation de l'astreinte ;
- Augmentation du budget des œuvres sociales du CSE pour permettre :
 - La mise en place des chèques vacances ;
 - Une participation aux frais de loisirs (abonnement salle de sport, abonnement cinéma, etc.)

Revendications :

- Valorisation des samedis ;
- Attribution des paniers en fonction de plages horaires et mise en place de paniers petits-déjeuners quand les horaires empêchent la prise de ceux-ci à l'hôtel ;
- Attribution d'une prime aux kilomètres parcourus pour les conducteurs ;
- Participation aux frais de transport (abonnement de train, prise en charge de trajets pour les vacances, etc.) ;
- Mise en place d'une prime de parrainage pour le recrutement de nouveaux salariés ;
- Mise en place d'une prime d'intéressement ;
- Aide à la mobilité en cas de changement de site d'affectation.

REJOIGNEZ-NOUS, ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORTS



ADHÉRER C'EST NOUS RENFORCER ET DONC VOUS RENFORCER !

Votre Représentant de la Section Syndicale CFL cargo France :

Aurélien LABOUREL - cfecgc.fer.aurelien.labourel@laposte.net - 06.86.15.76.97

Valeurs



Adhésion



Avantages



Page Web

